

l'intégration, et c'est pourquoi le ministère continue à les choisir très soigneusement, afin d'établir de bonnes et durables relations avec les employeurs.

Le nombre des Indiens qui ont été placés dans des emplois ruraux et saisonniers, tâche à laquelle les préposés au placement ont participé, atteignait plus de 8,500 entre avril 1957 et novembre 1960, et comprenait près de 4,000 cas pour l'année dernière. Bien entendu, ces chiffres ne comprennent pas les Indiens qui se sont trouvés des emplois par leurs propres moyens ou avec l'aide du surintendant de leur agence locale.

L'un des problèmes qui se posent pour ce qui est d'encourager les jeunes Indiens à profiter des cours de formation professionnelle et des chances d'emploi, c'est souvent leur manque d'instruction et d'éducation sociale. Ce problème a fait l'objet d'une étude approfondie lors d'une réunion du personnel administratif, du personnel enseignant et des préposés au placement, tenue à Edmonton en octobre dernier. Comme résultat, des cours supplémentaires de formation académique et d'orientation sociale ont été inaugurés ou sont prévus à plusieurs endroits de l'Ouest canadien.

Un préposé régional au placement a été nommé à Fort-Smith, dans les Territoires du Nord-Ouest, en septembre 1960, portant le nombre de ces spécialistes à neuf. On s'attend de faire bientôt une nouvelle nomination pour le Territoire du Yukon, et les crédits prévoient quatre nominations supplémentaires pour London (Ontario), Le Pas (Manitoba), Calgary (Alberta) et Prince-George (Colombie-Britannique).

L'activité en matière d'expansion économique se porte vers de nouveaux domaines, mais il ne faut pas oublier que beaucoup d'Indiens vivent encore de chasse, de piégeage et de pêche, et qu'ils continueront à vivre ainsi. Dans les régions où il y a des compagnies de pêche, le ministère aide les pêcheurs indiens en leur fournissant de l'équipement sur demande, équipement qu'ils remboursent généralement par voie de retenues sur leurs ventes de poisson. Dans d'autres régions, le ministère a organisé des entreprises de pêche et fournit de l'équipement de surveillance, des glacières et d'autres articles de matériel. Ces entreprises servent de centres de formation pour les pêcheurs indiens.

Comme dans le passé, les trappeurs indiens ont été approvisionnés sur demande. Les demandes d'assistance de ce genre semblent augmenter lorsque les autres occasions d'emploi diminuent. Les Indiens des régions intérieures, cependant, ont bénéficié de beaucoup des nouveaux services offerts dans les régions septentrionales et en profiteront encore davantage dans l'avenir.

Dans l'exécution des divers programmes administratifs d'aide, le ministère n'a pas oublié de tenir compte de l'importance essentielle de la recherche pour répondre aux besoins de demain. En octobre 1960, un économiste a été nommé agent de l'expansion économique. Son rôle est de faire des enquêtes et des études et de coordonner les travaux de cette nature que d'autres organismes effectuent pour nous ou pour leur compte. Plusieurs relevés économiques sont présentement en préparation.

Lorsque j'ai présenté les crédits des affaires indiennes l'an dernier, j'ai dit qu'un nombre sans précédent de 1,465 maisons avaient été construites dans les réserves et que 228 unités avaient été mises en chantier. Les derniers chiffres ne sont pas encore disponibles pour l'année courante, mais il est clair qu'on peut s'attendre à une autre année fort bien remplie. Les honorables députés se souviennent qu'afin de parer à la pénurie de maisons dans beaucoup de réserves et d'assurer de l'emploi durant les mois d'hiver, un montant supplémentaire de \$200,000 a été affecté à cette fin dans les crédits supplémentaires adoptés par la Chambre le 20 décembre dernier.

Je pense que les honorables députés seront particulièrement intéressés et heureux de voir une affectation de \$100,000 sous la rubrique des prêts, placements ou avances afin de permettre des prêts à l'habitation aux Indiens des réserves. L'objet de ce montant relativement petit est simplement d'inaugurer le programme qui sera présenté aussitôt que possible au cours de l'année financière 1961-1962 dans quelques régions d'essai. Ces fonds sont destinés à des prêts aux Indiens qui ont un revenu suffisant pour assumer de telles obligations mais qui ne peuvent pas obtenir de crédit d'autres institutions prêteuses à cause des restrictions sur l'utilisation, à titre de garantie, des propriétés immobilières situées dans les réserves.

Le crédit affecté à l'habitation reste le même que les années précédentes, et les députés se souviendront qu'il a été doublé par le gouvernement actuel en 1958. Ces fonds prendront la forme d'allocations et de subventions qui viendront s'ajouter aux prêts consentis aux familles dont le revenu ne suffit pas pour leur permettre de se loger convenablement sur leur revenu actuel ou futur.

En ce qui concerne l'assistance sociale, je rappellerai que l'ancien régime des rations a cessé en avril 1959. Le changement de méthode et l'échelle plus considérable des prestations consenties ont conféré une plus grande responsabilité aux bandes indiennes en général, et à chacun de leurs membres en particulier. Depuis mon dernier rapport à la Chambre à ce sujet, la proportion des bandes